



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

SÉANCE ORDINAIRE

DATE : Mardi 16 novembre 2021
HEURE: 19 h 30
LIEU : Centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi et vidéoconférence
ZOOM – Diffusée en direct sur YouTube

Sont présents : BEAUREGARD Sylvie, mairesse de Cowansville
BELLEFROID Martin, maire de Pike River
BENOIT Robert, maire de Sutton
BOULIANNE Jean-Yves, représentant de Farnham
BURCOMBE Richard, maire de Lac-Brome
DAGENAIS Lucie, mairesse de Frelighsburg
DIONNE-RAYMOND Sylvie, mairesse d'East-Farnham et préfète suppléante
DUBOIS Claude, maire de la Ville de Bedford
GRAVEL Guy, maire d'Abercorn
JANECEK Pierre, maire de Dunham
MAILHOT Claire, représentante de Bromont
MARTEL Dominique, mairesse de Saint-Ignace-de-Stanbridge
MEUNIER Daniel, représentant de Brigham
MILLER William, maire de Brome
PHOENIX Laurent, maire de Sainte-Sabine
RIOUX Gilles, maire de Stanbridge Station
ROSETTI Caroline, mairesse de Saint-Armand
ST-JEAN Gilles, maire du Canton de Bedford
TÉTREAUULT Daniel, maire de Notre-Dame-de-Stanbridge
VAILLANCOURT Denis, maire de Bolton-Ouest
VAUGHAN Greg, maire de Stanbridge East

Formant quorum sous la présidence de monsieur Patrick Melchior, préfet et maire de Farnham.

Sont également présents : messieurs Robert Desmarais, directeur général et greffier-trésorier, Francis Dorion, directeur général adjoint, madame Nathalie Grimard, directrice du service de la gestion du territoire et le greffier M^e David Legrand, agissant aux présentes à titre de secrétaire d'assemblée.

Les journalistes Claude Hébert et Marie-Ève Martel sont également présents en mode écoute.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions du public
3. Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2021
4. COVID-19 : État de la situation au 16 novembre 2021
5. Rapport du comité régional de sécurité incendie et civile du 28 octobre 2021
 - 5.1. Budget préliminaire 2022
6. Rapport du comité de gestion des matières résiduelles du 27 octobre 2021
 - 6.1. Autorisation de signature de l'Entente intermunicipale relative à la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur la collecte des matières recyclables et délégation de compétence à l'égard des contrats à intervenir dans le cadre du projet
 - 6.2. Budget préliminaire 2022
7. Rapport du comité consultatif en attractivité et immigration du 27 octobre 2021
 - 7.1. Budget préliminaire 2022
8. Transport adapté et collectif
 - 8.1. Budget préliminaire 2022
 - 8.2. Fermeture du service de transport de la MRC Brome-Missisquoi pour la période des fêtes
9. PIIRL
 - 9.1. Levée de la condition dans le cadre de l'adjudication conditionnelle de l'appel d'offres public 29-2021
10. Rapport du comité consultatif agricole du 13 octobre 2021
11. Rapport du comité consultatif d'aménagement du 10 novembre 2021
 - 11.1. Budget préliminaire 2022
 - 11.2. Appui à la MRC de la Vallée-de-l'Or : Programme RénoRégion – Demande d'assouplissement
12. Rapport du comité de gestion de l'eau du 9 novembre 2021
 - 12.1. Budget préliminaire 2022
 - 12.2. Ajustement des frais administratif pour travaux de cours d'eau
 - 12.3. Nomination – Officier désigné pour l'application du règlement 04-0416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de Brome-Missisquoi
 - 12.4. Nomination services professionnels : Branche 34 du cours d'eau Morpions
 - 12.5. Nomination services professionnels : Cours d'eau Pelletier
 - 12.6. Appui à l'OBV de la baie Missisquoi - Projet de Télédétection des sols agricoles dégradés dans le bassin versant de la baie Missisquoi
 - 12.7. Achat d'arbustes - Morpions Br. 46 et 46A



N° de résolution
ou annotation

477-1121

478-1121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

13. Rapport du comité sur les carrières et sablières du 4 novembre 2021
 - 13.1. Budget préliminaire 2022
14. Rapport du comité de l'évaluation du 26 octobre 2021
 - 14.1. Budget préliminaire 2022
15. Rapport de la séance ordinaire du comité administratif du 10 novembre 2021
 - 15.1. État de situation du réseau de santé dans Brome-Missisquoi
 - 15.2. Redevances sur les ressources naturelles : Demande à la ministre Laforest
 - 15.3. Budget 2022 de la MRC : étude et recommandation au conseil
16. Étude détaillée du budget 2022
 - 16.1. Estimation des revenus et dépenses au 31 décembre 2021 et prévisions budgétaires 2022 de la MRC
 - 16.2. Budget 2022 du CLD
 - 16.3. Recommandation d'adoption du budget 2022 de la MRC (le mercredi 24 novembre)
17. Dépenses supplémentaires à autoriser par le conseil, le cas échéant
18. Calendrier des réunions des comités de la MRC pour le mois de novembre
19. Adoption du calendrier des séances du conseil pour l'année 2022
20. Correspondance
21. Élections du préfet le 24 novembre et du préfet suppléant le 21 décembre 2021
22. Questions diverses
23. Deuxième période de questions du public
24. Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

**IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR LUCIE DAGENAI
ET RÉSOLU :**

D'adopter l'ordre du jour tel que présenté en laissant le sujet « Questions diverses » ouvert.

ADOPTÉ

PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Un citoyen et conseiller municipal de Pike River questionne le conseil sur l'augmentation plus élevée du rôle d'évaluation pour les propriétés agricoles par rapport aux propriétés résidentielles. Il ne comprend pas la différence entre les pourcentages. Monsieur Desmarais invite le conseil de la municipalité de Pike River à communiquer avec l'évaluateur.

Le citoyen questionne également le conseil sur les frais de cours d'eau et sur la nécessité de mandater un professionnel externe pour les dossiers. Monsieur Desmarais évoque notamment la saisonnalité des travaux et qu'il ne serait pas économique de réaliser les plans et les devis à l'interne.

Le citoyen évoque également une situation en lien avec le cours d'eau Galipeau et sa branche 1 et une réglementation datant aux alentours de 1957. Il questionne notamment les exigences au niveau du remplacement des ponceaux. Monsieur Desmarais invite notamment le citoyen à contacter la directrice du service de la gestion du territoire ou le coordonnateur à la gestion de l'eau.

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 19 OCTOBRE 2021

**IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :**

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2021 tel que rédigé.

ADOPTÉ

COVID-19 : ÉTAT DE LA SITUATION AU 16 NOVEMBRE 2021

Monsieur Desmarais présente l'état de la situation de la COVID-19 au 16 novembre 2021.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**RAPPORT DU COMITÉ RÉGIONAL DE SÉCURITÉ INCENDIE ET CIVILE
DU 28 OCTOBRE 2021**

Monsieur Dorion présente le rapport du comité régional de sécurité incendie et civile, lequel s'est tenu le 28 octobre 2021.

BUDGET PRÉLIMINAIRE 2022

Le comité régional de sécurité incendie et civile recommande au conseil de la MRC d'adopter le budget préliminaire incendie 2022.

**RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES
DU 27 OCTOBRE 2021**

Madame Grimard présente le rapport du comité de gestion des matières résiduelles lequel s'est tenu le 27 octobre 2021.

479-1121

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE L'ENTENTE INTERMUNICIPALE RELATIVE À LA
RÉALISATION D'UNE CAMPAGNE DE SENSIBILISATION SUR LA COLLECTE DES
MATIÈRES RECYCLABLES ET DÉLÉGATION DE COMPÉTENCE À L'ÉGARD DES
CONTRATS À INTERVENIR DANS LE CADRE DU PROJET**

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi et la MRC de La Haute-Yamaska désirent réaliser une campagne de sensibilisation sur la collecte des matières recyclables qui fait suite à une caractérisation de ces matières sur le territoire des deux MRC;

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi et la MRC de La Haute-Yamaska ont reçu une aide financière du Fonds régions et ruralité – volet 1 soutien au rayonnement des régions pour la réalisation de cette campagne de sensibilisation;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de cette entente de financement la MRC Brome-Missisquoi a prévu consacrer 30 000 \$ pour ce volet du projet;

CONSIDÉRANT qu'il est opportun de réaliser conjointement la campagne de sensibilisation non seulement pour réduire les coûts et optimiser son déploiement, mais aussi parce que plusieurs problématiques observées sont communes aux deux territoires;

CONSIDÉRANT qu'une entente est nécessaire pour prévoir les modalités applicables entre les parties et l'implication et les responsabilités de chacune pour ce projet;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 569 du *Code municipal du Québec* et de l'article 468 de la *Loi sur les cités et villes*, toute municipalité peut conclure une entente avec toute autre municipalité, quelle que soit la loi qui la régit, relativement à tout ou partie d'un domaine de leur compétence;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU :**

D'autoriser la négociation d'une entente avec la MRC de La Haute-Yamaska concernant un partenariat pour réaliser le graphisme, la gestion de la campagne publicitaire et la logistique de collaboration de la stratégie de communication, dans le respect du cadre financier établi via le Fonds régions et ruralité – volet 1 soutien au rayonnement des régions pour la réalisation d'une campagne de sensibilisation sur la collecte des matières recyclables.

D'autoriser la signature de ladite entente par le préfet, monsieur Patrick Melchior et/ou par le directeur général, monsieur Robert Desmarais.

De permettre au personnel du service de gestion environnementale et des communications de la MRC d'évaluer le projet et de faire des recommandations quant à l'opportunité de reconduire cette entente après un an.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi**

**RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF EN ATTRACTIVITÉ ET IMMIGRATION
DU 27 OCTOBRE 2021**

Monsieur Dorion présente le rapport du comité consultatif en attractivité et immigration, lequel s'est tenu le 27 octobre 2021.

BUDGET PRÉLIMINAIRE 2022

Le comité consultatif en attractivité et immigration recommande au conseil de la MRC d'adopter le budget préliminaire pour l'attraction de la population et l'immigration 2022.

**TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF
BUDGET PRÉLIMINAIRE 2022**

Les propositions en lien avec le budget préliminaire 2022 ont été transmises aux membres du comité.

480-1121

**FERMETURE DU SERVICE DE TRANSPORT DE LA MRC BROME-MISSISQUOI POUR LA
PÉRIODE DES FÊTES**

**IL EST PROPOSÉ PAR DANIEL TÉTREAULT
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

De modifier l'horaire du service de transport pour la période des fêtes comme suit :

Bureau du service de transport:

- Fermeture: les 24, 27, 28, 30, 31 décembre 2021, ainsi que le 3 janvier 2022.
- Heures et dates d'ouverture les 23 et 29 décembre 2021 : de 8 h à 12 h.
- L'horaire normal reprend à compter du 4 janvier 2022.

Fermeture du service de transport :

- Fermeture : 25 décembre 2021 et 1^{er} janvier 2022.

ADOPTÉ

481-1121

**PLAN D'INTERVENTION EN INFRASTRUCTURES ROUTIÈRES LOCALES (PIIRL)
LEVÉE DE LA CONDITION DANS LE CADRE DE L'ADJUDICATION CONDITIONNELLE
DE L'APPEL D'OFFRES PUBLIC 29-2021**

CONSIDÉRANT le lancement de l'appel d'offres public 29-2021 visant l'élaboration d'un plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL) pour le territoire de la MRC Brome-Missisquoi le 18 août 2021, le tout, conformément aux articles 935 et 936.0.1.1 du Code municipal;

CONSIDÉRANT que le conseil a procédé à l'adjudication du contrat de cet appel d'offres à SNC-Lavalin inc. le 21 septembre 2021, et ce, conditionnellement à l'acceptation du plan de travail détaillé provisoire de ce soumissionnaire par le ministère des Transports du Québec.

CONSIDÉRANT que le plan de travail détaillé provisoire a fait l'objet d'une acceptation du MTQ le 29 octobre 2021, confirmant ainsi la conclusion du contrat;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR PIERRE JANECEK
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :**

De prendre acte de l'acceptation du MTQ du plan de travail détaillé provisoire le 29 octobre 2021 et de la formation du contrat entre SNC-Lavallin et la MRC Brome-Missisquoi à cette date.

ADOPTÉ



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF AGRICOLE DU 13 OCTOBRE 2021

Madame Grimard présente le rapport du comité consultatif agricole, lequel s'est tenu le 13 octobre dernier.

RAPPORT DU COMITÉ CONSULTATIF D'AMÉNAGEMENT DU 10 NOVEMBRE 2021

Madame Grimard présente le rapport du comité consultatif d'aménagement, lequel s'est tenu le 10 novembre 2021.

482-1121

APPUI À LA MRC DE LA VALLÉE-DE-L'OR ET À LA MRC DES LAURENTIDES : PROGRAMME RÉNORÉGION – DEMANDE D'ASSOULISSEMENT

CONSIDÉRANT que la MRC Brome-Missisquoi est très sensible à la situation des résidents à revenu faible ou modeste vivant dans les municipalités de son territoire;

CONSIDÉRANT que le programme RénoRégion du gouvernement du Québec a pour objectif d'aider les propriétaires-occupants admissibles en finançant certains travaux de rénovation pour corriger des déficiences majeures que présente leur résidence;

CONSIDÉRANT qu'actuellement les normes du programme font en sorte que les résidents à faible revenu voient leur accès au programme limité en raison de la valeur maximale imposée sur les bâtiments admissibles (maximum de 120 000 \$ pour le bâtiment);

CONSIDÉRANT que les personnes que l'on veut aider à demeurer dans leur milieu sont pénalisées à la fois par le marché et par des règles qui les empêchent d'avoir accès au programme;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR JEAN-YVES BOULIANNE
ET RÉSOLU :**

D'appuyer la MRC de La Vallée-de-l'Or et la MRC des Laurentides dans leurs demandes à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, ainsi qu'à la direction du programme RénoRégion, de revoir les critères d'admissibilité de ce programme afin de rendre celui-ci réellement accessible à la clientèle visée.

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ DE GESTION DE L'EAU DU 9 NOVEMBRE 2021

Madame Grimard présente le rapport du comité de gestion de l'eau lequel s'est tenu le 9 novembre 2021.

483-1121

AJUSTEMENT DES FRAIS ADMINISTRATIF POUR TRAVAUX DE COURS D'EAU

CONSIDÉRANT que les coûts budgétés pour les opérations et l'administration des travaux de cours d'eau sont fixes et ne dépendent pas de l'ampleur des travaux réalisés;

CONSIDÉRANT que les frais de gestion actuellement perçus par la MRC pour les travaux d'entretien et d'aménagement de cours d'eau sont de 5 %, comme prescrit à son règlement de tarification;

CONSIDÉRANT que l'exercice budgétaire démontre que ces frais ne couvrent que 15 % des frais de gestion réels engendrés par ces travaux et que les frais restants sont couverts par la quote-part des 21 municipalités;

CONSIDÉRANT que le surplus accumulé se doit de pallier aux écarts budgétaires des frais de gestion, sur une base annuelle, et que ce surplus est composé de la quote-part municipale;

CONSIDÉRANT que l'équilibre budgétaire ne peut plus reposer sur des surplus affectés, diverses subventions et sur la réalisation d'une quantité importante de travaux de cours d'eau;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT l'état de situation présenté et que deux options sont possibles pour remédier à la situation, soit i) d'augmenter la quote-part générale de l'ensemble des municipalités ii) d'augmenter les frais de gestion;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR GREG VAUGHAN
ET RÉSOLU**

De procéder à la modification de l'article 5 du règlement 09-1220 relatif à la tarification des biens et services de la MRC Brome-Missisquoi afin d'exiger, pour toute demande déposée à compter de son entrée en vigueur, que les frais de gestion rattachés aux demandes d'entretien et/ou d'aménagement de cours d'eau soient portés à 15 %.

De demander à la direction générale de la MRC de planifier la modification réglementaire requise afin de prévoir ladite modification.

De demander à la direction générale de la MRC et au coordonnateur à la gestion de l'eau de revoir le mode de gestion des travaux de cours afin de minimiser les frais pour les municipalités demanderesses.

ADOPTÉ

484-1121

NOMINATION – OFFICIER DÉSIGNÉ POUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT 04-0416 RELATIF À L'ÉCOULEMENT DES EAUX DES COURS D'EAU SITUÉS SUR LE TERRITOIRE DE BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT l'entrée en fonction de Xavier Kotowski à titre d'inspecteur en gestion de l'eau en remplacement de Tommy Cioc;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en gestion de l'eau doit être nommé par le conseil des maires aux fins d'application du règlement 04-0416;

CONSIDÉRANT que l'inspecteur en gestion de l'eau peut avoir à gérer l'enlèvement d'obstructions au libre écoulement de l'eau susceptibles de causer des dommages aux biens et aux personnes;

CONSIDÉRANT l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU :**

De nommer monsieur Xavier Kotowski comme officier désigné non exclusif pour l'application du règlement 04-0416 relatif à l'écoulement des eaux des cours d'eau situés sur le territoire de Brome-Missisquoi et comme personne désignée non exclusivement pour l'enlèvement des obstructions au libre écoulement de l'eau des cours d'eau conformément à l'article 105 de la Loi sur les compétences municipales.

ADOPTÉ

485-1121

NOMINATION SERVICES PROFESSIONNELS : BRANCHE 34 DU COURS D'EAU MORPIONS

CONSIDÉRANT la demande d'entretien de la branche 34 du cours d'eau Morpions par la Municipalité de Sainte-Sabine;

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'une firme de professionnels pour assurer certains services dans le cadre de la réalisation des travaux;



N° de résolution
ou annotation

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR LAURENT PHOENIX
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme ALPG consultants inc. au coût de 7 450 \$, excluant les taxes, pour donner suite à la demande du conseil municipal de Sainte-Sabine relativement à la branche 34 du cours d'eau Morpions, pour la réalisation de travaux tels que la collecte de données techniques, la rédaction d'un sommaire exécutif, la production des plans et devis, le support professionnel à la réunion des intéressés, ainsi que la surveillance des travaux qui seront effectués au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

D'autoriser le préfet, monsieur Patrick Melchior et/ou le directeur général, monsieur Robert Desmarais, à signer une entente avec la firme à cet effet, le cas échéant.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés, ainsi que la préparation des documents pour autorisation ministérielle, seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

486-1121

NOMINATION SERVICES PROFESSIONNELS : COURS D'EAU PELLETIER

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Pelletier par la Municipalité de Notre-Dame-de-Stanbridge;

CONSIDÉRANT que l'article 106 de la Loi sur les compétences municipales (L.Q. 2005, chapitre 6) attribue aux MRC le pouvoir de réaliser des travaux permettant la création, l'aménagement ou l'entretien d'un cours d'eau;

CONSIDÉRANT la nécessité de retenir les services d'une firme de professionnels pour assurer certains services dans le cadre de la réalisation des travaux;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :**

De mandater la firme ALPG consultants inc. au coût 8 250 \$, excluant les taxes, pour donner suite à la demande du conseil municipal de Notre-Dame-de-Stanbridge relativement au cours d'eau Pelletier, pour la réalisation de travaux tels que la collecte de données techniques, la rédaction d'un sommaire exécutif, la production des plans et devis, le support professionnel à la réunion des intéressés, ainsi que la surveillance des travaux qui seront effectués au taux horaire en vigueur, avec les frais de déplacement applicables.

D'autoriser le préfet, monsieur Patrick Melchior et/ou le directeur général, monsieur Robert Desmarais, à signer une entente avec la firme à cet effet, le cas échéant.

L'organisation et les convocations lors de la réunion des intéressés, ainsi que la préparation des documents pour autorisation ministérielle, seront effectuées par le personnel de la MRC.

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

487-1121

APPUI À L'OBV DE LA BAIE MISSISQUOI - PROJET DE TÉLÉDÉTECTION DES SOLS AGRICLES DÉGRADÉS DANS LE BASSIN VERSANT DE LA BAIE MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que l'OBV Missisquoi demande l'appui à la MRC en vue d'obtenir une aide financière du Lake Champlain Bassin Program (LCBP) afin de réaliser un projet de *Télé-détection des sols agricoles dégradés dans le bassin versant de la baie Missisquoi*;

CONSIDÉRANT que le projet vise notamment à obtenir une cartographie géoréférencée des sols dégradés, à identifier les meilleures stratégies à mettre en place pour améliorer les rendements par une meilleure santé des sols agricoles;



N° de résolution
ou annotation

488-1121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CONSIDÉRANT que l'OBV rendra disponible à la MRC les résultats et données du projet;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GILLES RIOUX
APPUYÉ PAR DENIS VAILLANCOURT
ET RÉSOLU**

D'appuyer l'OBV Missisquoi dans ses démarches dans le cadre du projet de *Téledétection des sols agricoles dégradés dans le bassin versant de la baie Missisquoi* considérant que ce dernier s'inscrit dans la planification stratégique de développement durable 2017-2032 de la MRC et particulièrement, dans le Chantier prioritaire 10 - Gestion de l'eau.

ADOPTÉ

ACHAT D'ARBUSTES - MORPIONS BR. 46 ET 46A

CONSIDÉRANT que la MRC effectue actuellement des travaux de cours d'eau qui incluent des bonifications environnementales sur les branches 46 et 46A du ruisseau Morpions, le tout en collaboration avec l'OBV de la baie Missisquoi;

CONSIDÉRANT que la plantation d'arbustes pour l'aménagement de bandes riveraines élargies serait une valeur environnementale ajoutée au projet;

CONSIDÉRANT que l'achat d'arbustes regroupé offre de meilleurs prix et facilite la logistique terrain;

CONSIDÉRANT que le programme Prime-vert permettra aux agriculteurs de réaliser ce projet à moindres coûts;

CONSIDÉRANT que le comité des cours d'eau est en accord à ce que la MRC procède à la conclusion d'un contrat de gré à gré en vue de faciliter les choses pour les agriculteurs et que ces derniers la rembourseront en totalité une fois leur subvention obtenue;

CONSIDÉRANT qu'aux termes des articles 91 al.1(4) et 101 de la *Loi sur les compétences municipales*, la MRC peut accorder une aide en matière d'agriculture;

CONSIDÉRANT que la MRC peut conclure le contrat de gré à gré du contrat proposé, et ce, en raison du Règlement 02-0621 sur la gestion contractuelle de la MRC Brome-Missisquoi;

CONSIDÉRANT la réception de cinq offres de services professionnels suivant une demande de prix;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR GUY GRAVEL
APPUYÉ PAR CLAUDE DUBOIS
ET RÉSOLU :**

De conclure un contrat de gré à gré avec l'entreprise Pépinière North Hill S.E.N.C. au montant forfaitaire de 47 908,68 \$ incluant les taxes pour l'achat d'arbustes, la préparation terrain, la plantation et les éléments de gestion et de préparation du chantier et autres.

D'indiquer que la conclusion de ce contrat est conditionnelle à ce qu'une entente de remboursement soit signée entre les propriétaires visés et la MRC.

D'autoriser le préfet, monsieur Patrick Melchior et/ou le directeur général, monsieur Robert Desmarais, à signer une entente avec la firme à cet effet, le cas échéant, ainsi qu'une entente de remboursement avec les propriétaires visés.

ADOPTÉ

RAPPORT DU COMITÉ SUR LES CARRIÈRES ET SABLIERES DU 4 NOVEMBRE 2021

Monsieur Dorion présente le rapport du comité sur les carrières et sablières, lequel s'est tenu le 4 novembre 2021.



N° de résolution
ou annotation

489-1121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

BUDGET PRÉLIMINAIRE 2022

Le comité sur les carrières et sablières recommande au conseil l'adoption du budget préliminaire 2022 pour les carrières et sablières.

RAPPORT DU COMITÉ DE L'ÉVALUATION DU 26 OCTOBRE 2021

Monsieur Desmarais présente le rapport du comité de l'évaluation lequel s'est tenu le 26 octobre 2021.

BUDGET PRÉLIMINAIRE 2022

Le comité de l'évaluation recommande au conseil de la MRC d'adopter le budget préliminaire 2022 du Service d'évaluation.

RAPPORT DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ ADMINISTRATIF DU 10 NOVEMBRE 2021

Monsieur Desmarais présente le rapport de la séance ordinaire du comité administratif laquelle s'est tenue le 10 novembre 2021.

ÉTAT DE SITUATION DU RÉSEAU DE SANTÉ DANS BROME-MISSISQUOI

CONSIDÉRANT que le modèle de collaboration, de prise en charge des patients et de volonté de bien servir a toujours fait la renommée du RLS La Pommeraie et de l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital BMP joue un rôle essentiel dans l'accès à des services de santé pour une grande population francophone et anglophone;

CONSIDÉRANT que l'Hôpital BMP jouie d'un appui exceptionnel de sa communauté dans ses campagnes de financement, dans ses besoins de bénévoles et dans ses nombreuses activités;

CONSIDÉRANT la perte de certaines ressources à l'Hôpital BMP au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT que les annonces de départ à la retraite de membres du personnel médical ne semblent pas suivies d'actions pour la dotation de ces postes;

CONSIDÉRANT que plusieurs signaux d'inquiétude sont maintenant palpables dans la communauté quant à l'érosion des services à l'Hôpital BMP;

CONSIDÉRANT l'importance de maintenir les services et les ressources dont l'Hôpital BMP bénéficiait il y a quelques années;

CONSIDÉRANT que le territoire de Bromont est en processus d'être transféré dans le RLS La Pommeraie depuis plusieurs années et qu'il est primordial que ce transfert soit officialisé dans les meilleurs délais;

**EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**



N° de résolution
ou annotation

490-1121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

D'inviter la direction générale du CIUSSS-Estrie-CHUS à une rencontre avec des représentants de la MRC, afin de faire part des inquiétudes du conseil face à la diminution des services dans le RLS de la Pommeraie et, plus particulièrement, à l'Hôpital Brome-Missisquoi-Perkins.

D'envoyer copie de la présente, pour information, au ministre de la Santé et des Services sociaux, monsieur Christian Dubé, et à la ministre déléguée à l'Éducation, ministre responsable de la Condition féminine et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest.

ADOPTÉ

REDEVANCES SUR LES RESSOURCES NATURELLES : **DEMANDE À LA MINISTRE LAFOREST**

CONSIDÉRANT que le MAMH a confirmé, le 25 octobre, que la MRC recevrait une somme de 117 000 \$ du programme sur les redevances des ressources naturelles, soit 50 000 \$ de moins que ce qui était prévu en novembre 2020 pour la préparation du budget 2021;

CONSIDÉRANT que cette différence provient d'un calcul effectué sur la base du produit intérieur brut de la région (PIBR) administrative de l'Estrie (pour 2021, il est calculé sur la moyenne du PIBR de 2016-2017-2018);

CONSIDÉRANT que les MRC Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska ont été transférées en Estrie le 28 juillet dernier;

CONSIDÉRANT que la méthode de calcul ne tient pas compte d'un transfert de région et, par conséquent, désavantage toutes les MRC de l'Estrie qui se partagent des redevances à huit MRC au lieu de les partager à six (Sherbrooke ne reçoit pas de redevances);

CONSIDÉRANT que cette iniquité perdurera jusqu'en 2025, puisque ce n'est qu'en 2026 que le calcul du PIBR tiendra compte de la moyenne des années 2021, 2022 et 2023, soit à partir du moment où les deux MRC ont joint l'Estrie et que leur économie a contribué au PIBR de l'Estrie;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR CAROLINE ROSETTI
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREULT
ET RÉSOLU :

De demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de corriger cette iniquité due au transfert en Estrie des MRC Brome-Missisquoi et La Haute-Yamaska en respectant minimalement le montant des redevances annoncées pour la préparation du budget 2021. Que ce montant serve de base au calcul des redevances des années 2022 à 2025.

D'envoyer copie de la présente au ministre des Transports et ministre responsable de l'Estrie, monsieur François Bonnardel, à la ministre déléguée à l'Éducation, ministre responsable de la Condition féminine et députée de Brome-Missisquoi, madame Isabelle Charest, et aux MRC de l'Estrie.

ADOPTÉ

BUDGET 2022 DE LA MRC : ÉTUDE ET RECOMMANDATION AU CONSEIL

Le comité administratif recommande au conseil d'adopter le budget 2022.

ÉTUDE DÉTAILLÉE DU BUDGET 2022

Le conseil procède à l'étude détaillée du budget pour l'année 2022. À la suite des discussions, aucune modification au budget n'est demandée séance tenante. Cependant, le directeur général invite les membres du conseil à communiquer avec lui pour toute question.



N° de résolution
ou annotation

491-1121

Procès-verbal du conseil de la
Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

RECOMMANDATION D'ADOPTION DU BUDGET 2022 DE LA MRC
LE MERCREDI 24 NOVEMBRE

IL EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
APPUYÉ PAR DANIEL TÉTREAU
ET RÉSOLU :

De recommander l'adoption du budget de la MRC pour l'année 2022, le 24 novembre, conformément à la loi, dans sa version actuelle ou avec toute modification qui pourrait le bonifier d'ici à son adoption.

ADOPTÉ

492-1121

DÉPENSES SUPPLÉMENTAIRES À AUTORISER PAR LE CONSEIL

IL EST PROPOSÉ PAR MARTIN BELLEFROID
APPUYÉ PAR CAROLINE ROSETTI
ET RÉSOLU :

D'autoriser le paiement des dépenses suivantes en date du 16 novembre 2021, à savoir :

<u>Fournisseurs</u>	<u>Description</u>	<u>Montant</u>
R.I.G.M.R.B.M.	Écocentre période 1 ^{er} au 31 octobre 2021	25 927,43 \$
CLD de Brome-Missisquoi	Transfert de la subvention Accès entreprise	200 000,00 \$
	Total :	225 927,43 \$

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.

CALENDRIER DES RÉUNIONS DES COMITÉS DE LA MRC POUR LE MOIS
DE NOVEMBRE

Monsieur Desmarais présente le calendrier des réunions des comités de la MRC pour le mois de novembre 2021.

493-1121

ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

IL EST PROPOSÉ PAR LUCIE DAGENAI
APPUYÉ PAR GUY GRAVEL
ET RÉSOLU :

D'adopter le calendrier des séances ordinaires du conseil de la MRC pour 2022 tel que stipulé ci-dessous et publier un avis public dans les journaux à cet égard, conformément à la Loi. **Toutes les séances ordinaires débiteront à 19 h 30** et se tiendront en conformité avec les directives gouvernementales et / ou au centre administratif de la MRC Brome-Missisquoi dans la salle Arthur-Fauteux (entrée arrière) au 749, rue Principale à Cowansville :

Mardi, 18 janvier 2022	Mardi, 16 août 2022
Mardi, 15 février 2022	Mardi, 20 septembre 2022
Mardi, 15 mars 2022	Mardi, 18 octobre 2022
Mardi, 19 avril 2022	Mardi, 15 novembre 2022
Mardi, 17 mai 2022	Mercredi, 23 novembre 2022
Mardi, 21 juin 2022	Mardi, 20 décembre 2022

ADOPTÉ

Je, greffier-trésorier, certifie que les crédits sont suffisants aux fins des présentes dépenses.



N° de résolution
ou annotation

494-1121

Procès-verbal du conseil de la Municipalité régionale de comté Brome-Missisquoi

CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été présentée à l'attention du conseil des maires.

ÉLECTION DU PRÉFET LE 24 NOVEMBRE ET DU PRÉFET SUPPLÉANT LE 21 DÉCEMBRE 2021

Les membres du conseil sont informés de l'élection du préfet et du préfet suppléant, lesquelles se tiendront respectivement les 24 novembre et 21 décembre 2021.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur Bellefroid et Madame Rosetti évoquent diverses problématiques, notamment en lien avec la planification des travaux de l'autoroute 35 par le ministère des Transports. Les municipalités seraient mises devant le fait accompli avec certaines situations (ex. : circulation des camions). Une rencontre sera planifiée par la MRC, avec le MTQ et certains représentants et directeurs des municipalités locales, notamment au niveau de l'autoroute 35 et de l'entretien des chemins.

Richard Burcombe quitte la séance.

DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Aucune nouvelle question n'a été reçue du public.

LEVÉE DE LA SÉANCE

**EST PROPOSÉ PAR SYLVIE BEAUREGARD
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :**

Que la séance soit levée.

ADOPTÉ

Patrick Melchior, préfet

David Legrand, greffier